

## SÉRIE DÉCAISSEMENT (2/3)

# Prudent, un retrait de 5 %

La hausse du nombre de centenaires pourrait toutefois fausser la donne.

Par Jean-François Barbe

Un taux de retrait annuel de 5 % met-il en péril l'avoir des nouveaux retraités ? Non, répond Martin Cyrenne, actuaire chez Normandin Beaudry. Il pose toutefois deux conditions. La première, que ces retraités ne laissent pas leur épargne dormir, et la seconde... qu'ils ne deviennent pas tous des centenaires.

Supposons qu'un retraité de 65 ans dispose d'un magot bien caché dans son matelas. À raison d'un taux de retrait annuel de 5 %, ce capital sera épuisé après 20 ans.

Cependant, notre retraité amateur de la «stratégie du matelas» gagnerait cinq ans en optant pour un taux de retrait annuel de 4 %. C'est donc à 90 ans que ses économies auront complètement fondu.

Supposons maintenant que notre retraité de 65 ans décide d'investir son argent à un taux de rendement de 3 %. Moyennant un taux de retrait annuel de 5 %, il épuisera ce capital en 30 ans, soit à 95 ans. Et si le taux de retrait annuel baissait à 4 %, son capital tarirait alors après 45 ans... soit à l'âge vénérable de 110 ans, précise le spécialiste en épargne-retraite.

Conclusion ? «À raison d'un taux de retrait annuel de 4 % ou 5 %, la plupart des retraités n'épuiseront pas leur capital», constate Martin Cyrenne.

Des hypothèses réalistes

De fait, quelles sont les hypothèses les plus réalistes quant à la longévité et aux rendements ? Pour le savoir, rapportons-nous aux chiffres de l'Institut québécois de planification financière (IQPF).

Selon les projections de l'IQPF, fondées sur les tables de mortalité de Statistique Canada pour le Québec, un homme de 65 ans a une chance sur quatre d'atteindre l'âge de 91 ans, et une sur dix de souffler ses 95 bougies. Une femme de 65 ans vivra trois à quatre ans de plus. Si elle a 65 ans, la probabilité qu'elle passe le cap des 95 ans est de 25 %. Et celle qu'elle parvienne à l'âge de 99 ans, de 10 %.

Les hypothèses de rendements de l'IQPF s'appuient, pour leur part, sur les analyses et les enquêtes de la Régie des rentes du Québec (RRQ), du Régime de pensions du Canada (RPC), de Towers Watson, d'Aon Hewitt ainsi que sur les rendements historiques des 50 dernières années de diverses catégories d'actif. Sur cette base, l'IQPF avance que les détenteurs de portefeuilles de fonds communs peuvent s'attendre à toucher des rendements nets qui oscillent entre 3,6 % et 4,3 % (voir le tableau).

Comme on le voit, un taux de retrait annuel de 4 % ne menacera donc pas la pérennité des

avoirs d'un retraité qui sont investis dans des portefeuilles de fonds.

Encore faut-il que ces retraités ne vivent pas plus longtemps que l'espérance de vie moyenne !

Demain, la rente ?

Et s'ils dépassaient cette espérance de vie moyenne, et qu'ils devenaient même centenaires ?

Il est probable que le nombre des centenaires augmentera, en raison des progrès de la médecine, de l'accroissement du niveau de vie et de l'abandon de certains facteurs de risque comme le tabac. On comptait 1 350 centenaires québécois en 2009. Leur nombre pourrait atteindre 19 000 en 2056, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Déjà, certaines projections actuarielles envisagent qu'une longévité de 100 ans sera la norme dans l'avenir. Par exemple, la Société des Actuaires allemands prévoit que les enfants allemands nés après l'an 2000 vivront plus de 100 ans.

«Pour cette raison, et parce que beaucoup de personnes âgées ne veulent plus s'occuper de leurs placements, nous prévoyons que les produits de rentes viagères seront de plus en plus populaires. Nous l'observons déjà dans notre pratique», remarque l'actuaire chez Normandin Beaudry.

D'après Martin Cyrenne, nombre de ceux qui dépassent le cap des 80 ans ne veulent plus être confrontés à des choix d'investissement. «Ils recherchent la tranquillité que procurent des revenus prévisibles et connus d'avance», dit-il.

Encadré(s) :

Hypothèse de rendement de portefeuille

Profil d'investisseur / Conservateur / Équilibré / Dynamique

Court terme / 5 % / 5 % / 5 %

Revenu fixe / 70 % / 45 % / 20 %

Actions canadiennes / 25 % / 50 % / 75 %

Rendement brut / 5,25 % / 5,81 % / 6,38 %

Rendement net<sup>1</sup> / 3,64 % / 4,01 % / 4,39 %

1. En tenant compte des frais annuels (1,61 % pour le portefeuille conservateur ; 1,80 % pour le portefeuille équilibré et 1,99 % pour le portefeuille dynamique, ainsi que des hypothèses de rendement de 3,50 % pour la portion court terme, de 4,75 % pour la portion revenu fixe et de 7 % pour les actions canadiennes.

Source : Nathalie Bachand, Martin Dupras et Daniel Laverdière, Normes d'hypothèses de projection de l'Institut québécois de planification financière, le 8 avril 2011. Tableau : Finance et Investissement

© 2012 Finance et Investissement. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20120201-EF-0013